

République Démocratique du Congo
Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RDC



Coordination Provinciale
ITURI

**Projet de Stabilisation et Relèvement de l'Est de la RDC
« STAR-Est »**

**Termes de Référence du recrutement d'un consultant (firme) chargé de
numériser la collecte des recettes provinciales de l'ITURI.**

Réf. ZR-STAR EST-486279-CS-QCBS

I. CONTEXTE DU PROJET

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a reçu un crédit d'un montant de 250 millions dollars américains (US\$) de l'Association Internationale de Développement (IDA) au titre de Financement du Projet de Stabilisation et Relèvement de l'Est de la RDC, en sigle « STAR-Est, le Projet ». A ce financement après la restructuration du projet, s'ajoute un montant additionnel de 50 millions de dollars américains pour la mise en œuvre de la nouvelle composante de Prévention et réponse à la violence basée sur le genre (VBG) et autonomisation des femmes vulnérables.

La justification économique du projet est basée sur les éléments suivants : la nécessité de jeter les bases d'un relèvement à plus long terme en créant une plate-forme de projet décentralisée de "stabilisation", intégrée dans l'administration provinciale, combinée au renforcement des systèmes de gestion des finances publiques afin que les recettes de l'État puissent garantir la pérennité de l'action.

Le projet améliorera l'accès aux infrastructures socio-économiques de base pour environ 3,3 millions de personnes résidant dans quelque 880 communautés, et soutiendra directement les moyens de subsistance d'environ 120.000 personnes. Le projet décrit deux groupes de bénéficiaires clés : (i) les communautés vulnérables et (ii) Communautés associées à des groupes désarmés. Ces communautés comprendront des participants de la P-DDRCS, y compris des combattants désarmés et des membres des communautés dans lesquelles ils vivent ou dans lesquelles ils retournent. Elles seront identifiées dans le cadre d'un processus de paix mené par le gouvernement central/P-DDRCS en association avec les administrations provinciales.

L'objectif de développement du Projet de Stabilisation et Relèvement à l'Est de la République Démocratique du Congo (STAR-Est) est de : (i) améliorer l'accès aux infrastructures socio-économiques communautaires de base résilientes au climat, (ii) améliorer la réinsertion socio-économique et la résilience des individus associés aux groupes désarmés dans leurs communautés et soutenir les membres vulnérables de la communauté, et (iii) renforcer les administrations dans certaines provinces.

Le STAR-Est s'articule autour de six composantes suivantes :

Composante 1 : Stabilisation communautaire (75 millions de dollars US) :	
Sous composante 1.1	Facilitation et renforcement des capacités pour la planification communautaire participative (20 millions de dollars US)
Sous-composante 1.2	Investissements dans les infrastructures sociales et économiques communautaires (130 millions de dollars US)
Composante 2 : Réintégration à base communautaire (135 millions de dollars US)	
Sous composante 2.1	Travaux publics à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO)
Sous-composante 2.2	Subventions en espèces pour les activités génératrices des revenus (AGR)
Sous composante 2.3	Soutien psychosocial

Composante 3 : Renforcement des institutions axé sur l'augmentation des revenus (20 millions de dollars US)	
Sous-composante 3.1	Renforcement de la collecte des revenus générés en interne
Sous-composante 3.2	Amélioration de la gestion budgétaire et comptable
Sous-composante 3.3	Accroissement de la transparence et la responsabilité dans la gestion des ressources de la province
Composante 4 : Gestion du projet, assistance technique et recherche (20 millions de dollars us)	
Sous-composante 4.1	Gestion du projet
Sous-composante 4.2	Assistance technique
Sous-composante 4.3	Recherche et apprentissage
Composante 5 : Contingence d'intervention d'urgence (CERC) (0 million de dollars US)	
Composante 6 : Prévention et réponse à la violence basée sur le genre (VBG), incluant l'abus et exploitation sexuelle (EAS), le harcèlement sexuel (HS) ainsi que l'autonomisation des femmes vulnérables (50 millions de dollars)	
Sous-composante 6.1	Prévention de la violence basée sur le genre et appui intégré pour les survivantes (et survivants) et autres femmes vulnérables au niveau communautaire
Sous-composante 6.2	Réponse à la Violence Basée sur le Genre
Sous-composante 6.3	Réinsertion socio-économique des survivantes de VBG et autonomisation des femmes vulnérables au sein de leurs communautés.
Sous-composante 6.4	Soutien à la vulgarisation des politiques et lois et la capacitation des institutions de l'Etat (Ministère du genre de la famille et de l'enfant, FONARV, Bureau de la conseillère du chef de l'Etat en charge de la jeunesse et du recrutement de l'enfant)

La composante 3 a pour objectif de renforcer les capacités des provinces de l'Ituri, du Nord Kivu et du Sud Kivu, de leurs chefs-lieux (Bunia, Goma et Bukavu) et des ETD pilotes en vue d'améliorer la qualité des services publics délivrés à la population.

De façon spécifique, la composante vise à renforcer les capacités provinciales et locales, notamment en matière de mobilisation des recettes intérieures, planification et gestion budgétaire, et de responsabilité, transparence et coordination.

Elle appuie les réformes de gouvernance en amont et en aval, en se concentrant sur le niveau provincial, du chef-lieu et de certaines ETD rurales.

La composante se concentre sur les améliorations fondamentales de la gestion des recettes et des dépenses, l'amélioration de la gestion et de l'organisation des ressources humaines ainsi que le renforcement de la responsabilité et de la transparence. En conjonction avec d'autres éléments de réforme et d'amélioration des services inclus dans le projet, cela contribuera à l'établissement d'un contrat social. La sous composante consiste en plusieurs volets, à savoir :

Mobilisation des recettes intérieures. Renforcer le cadre organisationnel, institutionnel et de responsabilisation de la gestion des revenus, y compris la numérisation de la gestion des revenus, par la fourniture d'une assistance technique, l'achat de logiciels et d'équipements bureautiques et informatiques, le financement des coûts de fonctionnement, la fourniture d'une formation pertinente des unités de gestion des revenus et , le cas échéant, la réalisation de petits travaux de génie civil pour la construction/réhabilitation de bureaux et l'achat d'équipements connexes.

Planification et gestion budgétaire de base. Fourniture d'une assistance technique, achat de matériel de bureau et informatique, financement des coûts de fonctionnement, le cas échéant la réalisation de petits travaux de construction/réhabilitation de bureaux et l'achat d'équipements connexes, et fourniture d'une formation pertinente pour le développement de systèmes informatiques pertinents et le renforcement des unités/organes concernés du bénéficiaire aux niveaux national et infranational en charge de la gestion des dépenses, la comptabilité et le reporting, la gestion des ressources humaines et de la paie, les achats et la gestion des investissements publics, entre autres.

Responsabilité, transparence et coordination. La fourniture d'équipement, l'assistance technique, la formation, le financement des coûts d'exploitation et, le cas échéant, la réalisation de petits travaux de génie civil pour la construction/réhabilitation de bureaux et l'achat d'équipements connexes pour : (a) la réalisation d'audits des rapports financiers et budgétaires provinciaux ; b) le renforcement de l'engagement des citoyens et de la budgétisation participative, notamment par l'organisation de la session des PFE ; c) la création et le déploiement de sites Web permettant la publication régulière de tous les rapports budgétaires et financiers ainsi que des informations connexes ; et d) la mise en place d'une plate-forme de données de coordination dans chaque province sélectionnée pour permettre aux administrations provinciales d'obtenir des données géo localisées sur la fourniture de services pour des secteurs sociaux et d'infrastructure spécifiques dans chaque province sélectionnée.

I.1. CONTEXTE SPÉCIFIQUE

La Constitution de la République Démocratique du Congo de février 2006 telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 a entraîné des réformes politiques dans tous les domaines de la vie nationale, notamment la réorganisation de l'administration territoriale basée sur la décentralisation, l'un des principes de bonne gouvernance. L'article 204 point 16 de cette Constitution attribue, entre autres, aux provinces la compétence exclusive en matière de l'impôt sur les revenus locatifs, foncier et sur d'autres taxes de diverses natures.

Cette exigence constitutionnelle est affirmée par plusieurs autres lois dont la loi N°08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces notamment en son article 35 point 4, et la loi n°08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces spécialement à son article 104.

En application de la Constitution et de la loi précitée, le Président de la République et le Premier Ministre ont conjointement pris l'ordonnance-loi n°18/0041 du 13 mars 2018 fixant la nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances de la province et de l'entité territoriale décentralisée ainsi que leurs modalités de répartition. Cette nomenclature reprend entre autres l'impôt foncier, l'impôt sur les revenus locatifs, la vignette et la patente parmi les actes générateurs des recettes de la Province.

Le défi actuel en provinces demeure l'accroissement des recettes propres au regard des compétences fiscales exclusives dont elles jouissent. C'est pourquoi, il a été retenu parmi les axes prioritaires de réformes en provinces, les actions qui concourent à renforcer le système fiscal

¹ Cette loi-ordonnance remplace l'ordonnance-loi n°13/001 du 23 février 2013.

provincial. La mobilisation des recettes provinciales et la transparence du processus de décaissement restent entravées par plusieurs obstacles, notamment :

- l'absence de couverture intégrale des redevables,
- l'émission parallèle des valeurs inactives ou des quittances délivrées lors des paiements,
- le reversement irrégulier et partiel des recettes recouvrées,
- le manque d'un mécanisme adéquat et efficace de contrôle,
- la légèreté et la complaisance dans la gestion de la procédure de recouvrement ;
- la non codification des procédures de gestion ;
- le manque de suivi du personnel en charge de recouvrement des recettes ;
- le vol et malversations financières des recettes ;
- l'absence d'un système sécurisé de collecte des recettes de toute nature ;
- l'absence d'une chaîne de dépenses informatisée.

Activité

La Province de l'ITURI a un potentiel fiscal important qui est malheureusement inexploité. Malgré toutes les taxes dont elle a la charge de collecter ainsi que les impôts propres aux bénéficiaires des provinces, près de 70% des recettes de la province de l'ITURI ne sont collectées que sur base de quelques taxes activées, parmi lesquelles on note le droit proportionnel d'enregistrement, le droit fixe d'enregistrement, les frais d'établissement des contrats en matière foncière, les taxes de péages sur les ponts et routes d'intérêt provincial, les taxes sur l'environnement, les taxes minières et les taxes sur plaques minéralogique de moto.

A cet effet, il a été convenu que l'appui du projet se focalisera sur l'élargissement de l'assiette fiscale et la numérisation des processus de collecte des taxes.

Cette activité se réalisera en trois phases :

- la 1^{ère} phase faisant l'objet de ces TDR, consistera à la mise en place d'un système automatisé et sécurisé de collecte des impôts et taxes dans la province de l'Ituri et de la définition du programme de renforcement de capacités y afférent;
- la 2^{ème} phase consistera à la fourniture et installations des équipements et la formation nécessaire à la mise en œuvre des activités ;
- la 3^{ème} phase consistera à une période d'accompagnement dans la mise en œuvre effective de l'opération et du suivi-évaluation des activités.

Les présents Termes de Référence décrivent les objectifs, les tâches, les résultats attendus, les livrables, le calendrier indicatif et le profil professionnel de cette assistance technique.

II. OBJECTIFS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Les objectifs de l'assistance technique consistent à :

- Evaluer le système actuel de collecte des recettes fiscales et non fiscales provinciales, partiellement modernisé avec un système informatique local, y compris le recensement, l'identification et l'inventaire des principaux handicaps ou obstacles à leur mobilisation optimale;
- En fonction des résultats de cette évaluation, définir les caractéristiques de l'application informatique ainsi que du matériel requis pour la mise en place d'un système d'information simple, efficace et

sécurisé destiné à la gestion des opérations d'assiette et de recouvrement de toutes les recettes provinciales;

- L'identification des mesures susceptibles d'augmenter l'efficacité et l'efficience dans la collecte des recettes provinciales ;

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Evaluer l'efficacité et l'efficience de l'outil de gestion mis en place pour la collecte des taxes et impôts de toute nature en province de l'ITURI ;
- Evaluer le potentiel fiscal de la province de l'ITURI ;
- Procéder à une évaluation quantitative et qualitative des matériels utiles à la numérisation du processus de collecte, utiles pour une fiabilisation des opérations de taxation et d'imposition ;
- Définir les caractéristiques de l'application informatique ainsi que du matériel requis pour l'implémentation d'une base des données destinée à la gestion des opérations d'assiette et de recouvrement de toutes les taxations provinciales ;
- Définir un programme d'appui à la mise en place progressive du répertoire automatisé des contribuables ;
- Appuyer la mise en œuvre du répertoire automatisé.

III. TACHES ET LIVRABLES DE LA MISSION

Les tâches de l'assistance technique de la 1^{ère} phase doivent être effectuées simultanément et en trois (3) étapes :

Etape 1 : Etat des lieux et diagnostic du système actuel de collecte des recettes provinciales dans la province de l'Ituri

Pendant cette étape de la mission d'assistance technique, le consultant firme doit documenter et évaluer le système actuel de collecte des recettes provinciales. Le diagnostic fera la mise au point de la situation et permettra l'identification de l'état actuel des procédures et outils d'assiette (constatation), de liquidation et de recouvrement des impôts et autres redevances provinciales ; du cadre juridique, du cadre organisationnel, et des équipes en charge de la collecte des impôts. Le diagnostic permettra aussi de déterminer les tendances de l'évolution des recettes propres de la province sur les cinq dernières années, d'identifier les facteurs de fluctuation des recettes, d'estimer et expliquer le gap entre le niveau actuel des recettes et le potentiel fiscal de la province.

L'évaluation fera la mise au point de la situation et permettra l'identification de l'état d'avancement dans la conceptualisation et la mise en place du répertoire des contribuables.

Premier livrable : rapport portant état des lieux et diagnostic du système actuel de collecte des recettes provinciales de l'Ituri, y compris la base de données des contribuables (appréciation technique, mise en application, utilisation)

Etape 2 : mise à jour de la conception du système d'information de collecte des impôts et taxes de la province de l'ITURI, y compris la mise en place d'une base de données des contribuables.

En fonction du diagnostic, le consultant doit considérer toute amélioration ou modification au système de collecte des recettes provinciales. Ce système doit être de caractère automatisé, compréhensif, et adapté aux besoins et aux capacités locales. En particulier, cette activité permettra aussi d'identifier et prioriser avec

les acteurs clés, les matières à fort potentiel et les zones géographiques les plus fiscalement pourvues ; d'organiser le recensement des matières qui serviront de base aux différents prélèvements. Le consultant doit également proposer 2 à 3 options (système d'information), y compris leurs estimations de coûts, leurs principaux avantages et leurs inconvénients. Le système proposé devrait intégrer les éléments de sécurisation des quittances à délivrer lors des paiements, les éléments de contrôle de régularité des versements des recettes recouvrées, un mécanisme de géolocalisation offrant des facilités de suivi des agents collecteurs, un dispositif d'octroi des habilitations aux différents acteurs intervenant dans la chaîne de la recette provinciale, une base de données permettant l'édition des rapports statistiques de façon périodique et le degré de couverture des redevables.

Deuxième Livrable : rapport technique sur la mise en place d'un système d'information de collecte des recettes provinciale (y compris les spécifications techniques de l'application avec toutes les fonctionnalités et des équipements, estimation des coûts, options).

Etape 3 : l'élaboration d'un programme d'appui à la mise en place progressive du système d'information de collecte des recettes provinciales.

Suite aux étapes 1 et 2, le consultant doit procéder à formuler un programme d'appui à la mise en place progressive du système d'information de collecte des recettes provinciales. Ce programme comprendra les aspects suivants :

- Les activités visant la modification ou l'amélioration du système actuel de collecte des recettes provinciales y compris le répertoire automatisé des contribuables ;
- Les activités visant la mise en place progressive du nouveau système de collecte des recettes provinciales parmi les circonscriptions fiscales de la Province de l'Ituri, en privilégiant d'abord les centres et antennes à haut potentiel fiscal tels que Shari, Nyakasanza, Mbunya, les trois communes de la ville de Bunia.
- Le renforcement des capacités humaines (formations, manuels/guides, etc.) et matérielles (équipements, applications, etc.) nécessaires pour mettre en place le nouveau système de collecte des recettes provinciales de l'ITURI;
- Une stratégie de communication ;
- Les coûts estimatifs de l'ensemble des activités du programme.

Une fois élaboré, ce programme d'appui sera discuté avec les autorités de la province de l'ITURI (y compris la DRPI et les services d'assiette les plus importants). En fonction de ces discussions, le consultant finaliserait le programme.

Le programme d'appui sera soumis aux responsables du Projet STAR-EST.

Livrable 3 : document du programme d'appui à la mise en place du système d'information de collecte des recettes provinciales dans la province de l'ITURI.

La seconde phase concernera l'acquisition des équipements au travers du projet STAR-EST ainsi que la mise en place des systèmes.

Dans la troisième phase, le consultant reviendra en deux temps pour évaluer la mise en œuvre effective des recommandations dans le fonctionnement du système d'information de collecte des recettes provinciales dans la province de l'ITURI au travers :

- D'une évaluation ponctuelle après trois ou six mois de fonctionnement pour faire des ajustements et renforcer les capacités des utilisateurs ;

- D'une évaluation finale après une année de fonctionnement

IV. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont :

- L'état de lieu de la situation actuelle du système d'information de collecte des recettes provinciales, y compris le répertoire des contribuables (appréciation technique, mise en application, utilisation) est réalisé ;
- Le système d'information automatisé et sécurisé de collecte des recettes provinciales (modification, amélioration, options) est mis à jour dans la province de l'ITURI ;
- Un programme d'appui à la mise en place du système d'information automatisé et sécurisé de collecte des recettes provinciales est mis en place et réalisé;

V. CALENDRIER ET ECHEANCIER

Il est prévu que l'assistance technique se déroule sur une période de 6 mois étalée sur 17 mois, à partir de la contractualisation, y compris les périodes de validation.

Le tableau suivant esquisse le calendrier indicatif de la mission, ainsi que l'échéancier applicable aux livrables.

Tableau 1 : calendrier et échéancier indicatifs pour l'assistance technique

Activités	Livrables	Période en jours	Nbre d'exemplaires
<u>(1^{ère} phase)</u>			
Démarrage de la mission	Notification de démarrage	T0	
Cadrage de la mission (approche méthodologique, planning, etc.)	Rapport de cadrage (rapport 0)	T0+15 jours	3+clés USB
Commentaires sur le rapport de cadrage		T0+20 jours	
1 ^{ère} étape : Diagnostic du système actuel de collecte des recettes provinciales de la Province de l'Ituri	Rapport de diagnostic (situation actuelle du système de collecte des recettes provinciales, y compris le répertoire des contribuables)	T0+ 65 jours	3+clés USB
2 ^{ème} étape : Mise à jour de la conception d'un système d'information automatisé et sécurisé de collecte des recettes provinciales et identification des mesures efficaces et efficientes pour son amélioration	Rapport étape 2 répertoire : rapport technique sur le système d'information automatisé et sécurisé de collecte des recettes provinciales	T0+135 jours	3+clés USB

Commentaire du client sur le rapport technique		T0+150 jours	
Atelier de restitution des principaux résultats	Rapport de l'atelier	T0+175 jours	
3 ^{ème} étape : Elaboration d'un programme d'appui à la mise en place progressive du système d'information automatisé et sécurisé de collecte des recettes provinciales dans la province de l'Ituri	Rapport étape 3 (document du programme d'appui à la mise en place du système d'information automatisé et sécurisé de collecte des recettes provinciales)	T0+200 jours	3+clés USB
Commentaire du client sur le rapport de l'étape 3		T0+215 jours	
3 ^{ème} étape : Accompagnement et suivi des recommandations de la mise en œuvre du système		T0+245 jours	3+clés USB
Commentaire du client sur le rapport de suivi		T0+260 jours	
Elaboration rapport final	Rapport final (condensé de tous les rapports)	T0+290 jours	3+clés USB
Validation rapport final		T0+305 jours	
2 ^{ème} phase			
Evaluation (1) des recommandations de mise en œuvre et ajustements	Rapport d'évaluation (1)	Après 3-6 mois	3+clés USB
Commentaires du client sur le rapport d'évaluation		Après quinze (15) jours	
Evaluation (2) des recommandations de mise en œuvre et ajustements	Rapport d'évaluation (2)	Après 6-12 mois	3+clés USB
Commentaires du client sur le rapport d'évaluation (2)		Après quinze (15) jours	
Rapport final de suivi et évaluation		Après quinze (15) jours	3+clés USB
Validation rapport d'évaluation finale		Après quinze (15) jours	

VI. PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant doit être une firme dont les compétences doivent permettre de réaliser les missions décrites dans les présents TDR.

7.1. Expérience globale du Consultant

La firme doit disposer d'une expérience d'au moins dix (10) ans dans le développement d'outils de gestion de finances publiques.

7.2. Expériences spécifiques du Consultant.

Le Consultant devra avoir déjà réalisé avec succès des études similaires dont au moins deux en Afrique subsaharienne ;

7.3. Composition et expérience globale de l'équipe clé du Consultant

Le consultant mobilisera une équipe des principaux experts clés suivants :

- (a) Le chef de mission, expert en finances publiques : chargé de coordonner l'ensemble des activités de la mission, d'apporter une expertise en matière de la fiscalité décentralisée et des taxes au niveau

des provinces ;

- (b) L'expert informaticien : chargé d'appuyer le chef d'équipe en matière de l'informatisation ;
- (c) Un expert en fiscalité locale au niveau des provinces, chargé d'appuyer le chef d'équipe en matière de l'analyse, l'identification des mesures d'amélioration, et l'accompagnement technique de la Direction des Recettes de la Province de l'ITURI et des principaux services d'assiette de la province ;
- (d) Un spécialiste en système de gestion des bases de données, chargé d'appuyer l'équipe dans la gestion des bases des données et mise en place d'outils informatiques ;
- (e) Un spécialiste en solutions énergétiques, chargé d'appuyer le chef d'équipe sur les questions d'alimentation en accès énergétique du système d'information

Le profil de chacun de ces experts est décrit dans le tableau suivant :

Tableau 2 : profils des experts de la mission d'assistance technique et estimation du personnel requis

Expert	Qualifications (minimales)	Expérience	Atouts	Intrants (personnes-mois)
Chef de mission, expert en finance publique	Diplôme universitaire (BAC+5) en économie, en finances publiques, administration publique ou en droit	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 10 ans d'expérience globale • Expérience spécifique d'au moins cinq (5) ans en matière de la fiscalité dans le secteur foncier et/ou • Avoir réalisé au moins deux missions similaires d'assistance technique en tant que chef de mission dans le secteur des finances locales durant les cinq (5) dernières années 	Avoir de bonnes connaissances sur la fiscalité de la RDC	12
Expert en Systèmes informatiques	Diplôme universitaire (BAC+3) en informatique ou Math-informatique	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 10 ans d'expérience globale • Expérience spécifique d'au moins cinq (5) ans en matière de la gestion des bases de données et mise en place des systèmes informatisés dans le secteur public • Le spécialiste doit par ailleurs avoir des connaissances avérées et approfondies des normes et standards en matière de : (i) Gouvernance des systèmes d'information (COBIT) ; (ii) Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI), exigences relatives au système de management de la sécurité de l'information ; (iii) Gestion des services IT (ITIL v3, ISO 20000). 	Posséder des connaissances en SIG ou autres outils cartographiques	8
Expert en fiscalité locale au niveau provincial	Maîtrise en administration publique et/ou finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de la fiscalité locale • Au moins une mission similaire dans le domaine de réforme des finances publiques locales 	Avoir des expériences en matière de l'administration et la collecte des taxes/recettes	10

			locales en RDC	
Spécialiste en système de gestion des bases des données	Être titulaire d'un diplôme en développement informatique (Minimum BAC + ou un diplôme équivalent)	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 5 ans d'expérience globale • Au moins une mission dans le domaine de gestion de la mise en place des systèmes informatiques dans le secteur public 	Posséder des connaissances en SIG ou autres outils cartographiques	8
Expert en solutions énergétiques	Être titulaire d'un diplôme en génie énergétique (minimum BAC+3 ou un diplôme équivalent)	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 10 ans d'expérience globale dans la conception et le déploiement des solutions énergétiques durables, notamment l'hydroélectricité et l'énergie solaire ; • Avoir réalisé au moins une mission similaire en Afrique subsaharienne. 	Avoir une expérience dans la mise en place des solutions énergétiques dans les provinces en RDC	

VII. OBLIGATION DES PARTIES

a. *Obligations du consultant*

Le consultant exécutera les prestations et remplira ses obligations selon les normes de performance et cela de façon diligente, efficace et économique, conformément aux techniques et pratiques généralement acceptées. Il utilisera des techniques de pointe appropriées et des procédés sûrs et efficaces. Il évitera tout conflit d'intérêt, et est tenu au devoir de réserve.

Le consultant soumettra à l'autorité contractante les rapports et documents indiqués dans la forme, les détails et selon les quantités indiquées dans le contrat. Les rapports finaux seront fournis sur clé USB, en plus des copies sur support papier prévues dans le contrat.

b. *Obligations du client*

Pendant la mise en œuvre du projet STAR-EST, l'Unité de Gestion du Projet assumera l'ensemble des tâches fiduciaires, à savoir :

- Assurer la gestion du contrat précité ;
- Liquider et assurer le paiement de la rémunération des prestations du Consultant selon les termes du Contrat.
- Interface avec le bailleur de fonds

Pendant la même période, le Gouvernement provincial de l'ITURI, en étroite collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet STAR-EST, assureront quant à elle, les tâches essentielles suivantes :

- Mettre à la disposition du Consultant les documents du projet, les études et toutes les informations disponibles à son niveau et susceptibles de l'aider dans l'accomplissement de sa mission ;
- Mettre à la disposition du Consultant les autorisations administratives nécessaires à l'exécution convenable de la mission ;
- Veiller à la réalisation des prestations dans le respect des normes, des textes en vigueur et des règles de l'art ;
- Valider au plan technique les livrables produits par le Consultant.

IX. PROCESSUS DE SELECTION

Le consultant sera recruté par la méthode de **Sélection fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** conformément à la Nouvelle Règlementation de passation des marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), **Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants de juillet 2016, Révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020, Septembre 2023 et février 2025.**